

APPENDICE No 1

considère la très importante nécessité de la stabilité financière à cette époque. Si, à cause de la situation qu'auraient révélé alors une vérification et inspection convenables, toute autre institution financière se serait embarrassée ou non des obligations de la Home Bank, est une question à laquelle je ne puis donner une réponse précise et absolue. La déposition donnée par sir Thomas White est claire et distincte qu'il n'aurait pas permis alors à la Home Bank de faire faillite, mais il l'aurait fait absorber par une autre institution. Il a expliqué clairement toutefois qu'il n'aurait pas pu imposer cette manière d'agir à aucune banque. Il faisait allusion à l'état des affaires au point de vue national, et à la très pressante nécessité qui existait alors de garder un front financier solide devant les demandes mondiales, et de se fier au patriotisme prouvé de ceux qui dirigeaient les questions financières à l'intérieur du Canada. Sir Henry Drayton a exprimé la même opinion. En ce rappelant ces deux manières d'agir à la disposition du gouvernement, il est clair je crois, que tout ce qu'il aurait pu faire afin de sauver la situation pour les déposants aurait été, soit de fermer la banque, d'exiger la liquidation de son actif afin de faire face à ses obligations autant que possible, ou faire appuyer telle influence auprès de la *Bankers' Association*, ou quelque autre banque, qui aurait pu avoir comme résultat sa fusion avec quelque autre institution financière.

Réponse à la question 5:—

1. Situation financière de la Home Bank.

En 1916

(a) Plus du double du chiffre de son capital versé et de sa réserve était circonscrit dans quatre comptes et les valeurs y relatives n'étaient pas réalisables.

(b) Aucun intérêt n'avait été payé sur trois de ces comptes importants.

(c) Aucun argent n'était disponible pour le paiement des dividendes, sauf celui des déposants, et les dividendes payés chaque année l'avaient été à même ces fonds.

(d) La banque n'aurait pu satisfaire à aucune demande d'argent, de la part des déposants, fut-elle pour une faible fraction de leurs dépôts.

(e) La somme globale du capital versé et de la réserve de la banque avait été perdue.

(j) La banque avait éprouvé une perte d'actif estimée par M. Georges Edwards à plus de \$3,000,000, laissant l'actif et le passif à peu près égal.

En 1918

(a) Il n'y avait eu aucune réduction dans le chiffre des créances dues à la banque par ses plus gros débiteurs, mais, au contraire, il s'était produit une nouvelle capitalisation d'intérêts.

(b) Toutes les difficultés qui existaient en 1916 s'accrochèrent.

(c) Les dividendes payés dans l'entretemps se montant à plus de \$190,000, avaient été payés à même l'argent des déposants.

(d) De nouvelles pertes d'actifs avaient été éprouvées, mais les auditeurs ne purent déterminer au juste quel en fut le chiffre.

II. Les seules mesures que le gouvernement aurait pu prendre pour remédier à la situation auraient été d'instituer une enquête minutieuse au sujet de l'état des affaires de la banque, ce qui aurait amené:

(1) Soit la liquidation de la banque,

(2) Soit son amalgamation avec une autre banque.